

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA CORSE-DU-SUD  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Corse-du-Sud est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés en 2021 est en forte hausse (+14.4% par rapport à 2020 (année atypique) et même de +12.5% par rapport à 2019). La Corse-du-Sud a enregistré 270 dossiers contre 236 en 2020. Sur l'ensemble de l'année les dépôts de dossiers ont augmenté de 23.8% pour la région et de 11.2% sur le territoire national. Dès le mois de février, les dépôts ont fortement progressé notamment du fait de la mobilisation du Point Conseil Budget (PCB) animé par l'UDAF 2A (127 dossiers déposés soit 47%).

Dépôts en ligne : 53 dossiers pour la Corse soit 10% des dossiers déposés à l'image de la France Métropolitaine (cette procédure n'est actuellement disponible que pour le dépôt des dossiers avec un déposant unique).

La part des redépôts est en baisse également à 32.2% et bien inférieure à la celle observée au niveau national de 43.8%.

**Recevabilité et orientation**

En 2021, 257 demandes ont été déclarées recevables contre 217 en 2020 (+18.4%).

3 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 16 en 2020 (-81.3%). Cette baisse significative permet d'avoir un taux d'irrecevabilité de 1%, bien meilleur qu'au plan national (4.5%).

La recherche constante de solutions pérennes, ainsi que le nombre de dossiers présentant une capacité de remboursement négative (43.7%), ont conduit la Commission à maintenir une part importante des orientations de dossiers vers une mesure de rétablissement personnel (46%).

Le délai moyen de traitement des dossiers avant présentation en commission est de 0.84 mois (contre 1 mois au niveau national).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

44.7% des dossiers donnent lieu à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, soit un effacement total des dettes. Sur les 8.6% de dossiers recevables avec résidence principale, seulement 1% des dossiers ont donné lieu à une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Le pourcentage de mesures imposées avec ou sans effacement continue de s'inscrire en hausse : 38.2 % en 2021 (après 37.0% en 2020).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le taux de solutions pérennes s'améliore encore avec 87% pour la Corse du Sud, (79.5% en 2020), supérieur de 2 points à celui de la région et supérieur de 11 points à celui du territoire national.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	8	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 6 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 37</i>	La clientèle fragile, le microcrédit, le surendettement, les relations bancaires, le portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion banquiers de la place pour inclusion bancaire et limitation des frais sur comptes de la clientèle en situation financière fragile
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 15 Nombre d'enseignants : 15 Nombre de jeunes : 184</i>	Éducation financière et budgétaire. SNU. Prix de l'excellence économique STMG

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à informer les juges sur les changements de traitement et de barème de la commission applicable sur l'année civile. La réunion a également permis d'échanger et d'apporter des éclairages sur les positions des différentes parties.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Collaboration étroite avec le Point Conseil Budget de Corse-du-Sud permettant de recevoir des dossiers de surendettement de mieux en mieux complétés et accélérant ainsi leur délai de prise en compte. Des formations ont été réalisés avec le PCB ce qui a permis d'améliorer la qualité des dossiers reçus. De plus une formation de sensibilisation auprès de la clientèle fragile a été animé par la Banque de France.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Des dettes ajoutées en cours de procédure retardent le traitement des dossiers.
- Les délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ et transmis au tribunal sont longs, mais en net amélioration sur l'année 2021. Pour rappel, présence d'un seul mandataire judiciaire sur le département.
- La pandémie a eu un impact important sur la possibilité de tenir les commissions en présentiel, entraînant des difficultés pour certains commissaires à se connecter à nos commissions à distance et à participer pleinement.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le besoin d'accompagnement social des débiteurs, préconisé par la Commission, est de plus en plus important. D'autant plus en fin de procédure car ils ne font pas toujours la démarche et les travailleurs sociaux ne sont pas informés.
- Les débiteurs ne nous indiquent pas toujours avoir déjà bénéficié d'accompagnement social et budgétaire, ce qui amène la commission à demander un accompagnement alors que celui-ci a déjà eu lieu.
- Méconnaissance des dispositifs d'aides sociales : Fond Social au Logement (FSL), Fond Social Européen (FSE)

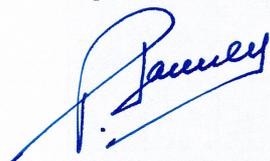
## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Avec les créanciers :

- Manque d'information dans le cas des créances cédées aux chargés de recouvrement, notamment problématique d'identification suite à changement de référence de la dette.

Le 18 février 2022

Le président de la commission,



Po/ Pascal LELARGE  
Préfet de Corse  
Préfet de Corse-du-Sud

Le secrétaire de la commission,



Jean-Charles SANANES  
Directeur Régional de la Banque de France

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>240</b>	<b>236</b>	<b>270</b>	14,4%	12,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,4%	36,5%	32,2%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,9%	9,9%	6,5%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>204</b>	<b>217</b>	<b>257</b>	18,4%	26,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,8%	8,8%	8,6%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	-81,3%	-85,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,0%	31,3%	0,0%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>212</b>	<b>220</b>	<b>261</b>	18,6%	23,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,7%	45,5%	43,7%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	52,4%	48,6%	46,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,9%	1,4%	1,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	46,7%	50,0%	52,9%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>267</b>	<b>244</b>	<b>293</b>	20,1%	9,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,1%	8,6%	6,1%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,5%	6,6%	1,0%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	47,9%	42,2%	44,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,8%	1,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,5%	4,5%	8,9%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,9%	2,9%	6,1%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,6%	1,6%	2,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32,2%	37,3%	38,2%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	28,8%	33,6%	35,2%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,0%	18,9%	23,5%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	3,4%	3,7%	3,1%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	82,4%	79,5%	87,0%		
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	CORSE-DU-SUD	CORSE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	1,0%	2,1%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44,7%	43,4%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,9%	8,8%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,2%	38,2%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	87,0%	85,3%	76,3%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Corse-du-Sud	<b>Dettes financières</b>	8 632	209	930	65,7%	80,4%	21 951	4,0
	dont dettes immobilières	3 107	28	45	23,6%	10,8%	105 276	2,0
	dont dettes à la consommation	5 315	193	762	40,5%	74,2%	16 628	3,0
	dont autres dettes financières	211	110	123	1,6%	42,3%	987	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	1 712	196	558	13,0%	75,4%	4 289	3,0
	<b>Autres dettes</b>	2 794	100	175	21,3%	38,5%	2 665	1,0
	<b>Endettement global</b>	13 139	260	1 663	100,0%	100,0%	22 684	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE	<b>Dettes financières</b>	18 497	395	1 859	69,1%	77,8%	21 189	4,0
	dont dettes immobilières	6 528	56	82	24,4%	11,0%	102 168	1,0
	dont dettes à la consommation	11 255	362	1 508	42,1%	71,3%	16 531	3,0
	dont autres dettes financières	713	223	269	2,7%	43,9%	1 000	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	2 903	376	1 145	10,9%	74,0%	4 215	3,0
	<b>Autres dettes</b>	5 351	206	390	20,0%	40,6%	3 341	1,0
	<b>Endettement global</b>	26 750	508	3 394	100,0%	100,0%	21 557	6,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>3 389 647</b>	<b>90 755</b>	<b>404 100</b>	<b>69,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 440</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>710 727</b>	<b>87 738</b>	<b>319 557</b>	<b>14,5%</b>	<b>77,8%</b>	<b>3 853</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>786 856</b>	<b>61 174</b>	<b>133 202</b>	<b>16,1%</b>	<b>54,2%</b>	<b>1 924</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 887 230</b>	<b>112 802</b>	<b>856 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 179</b>	<b>7,0</b>

